

# LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE PERSPECTIVES DE RETRAITE



Denis Plouffe,  
F.S.A., F.I.C.A.

Montréal  
Canada

Tél. 514 274 1964

Cell. 514 271 6641

Télé. 514 274 9332

[denis.plouffe@globalbenefit.ca](mailto:denis.plouffe@globalbenefit.ca)

[www.globalbenefit.ca](http://www.globalbenefit.ca)

Avec l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI) qui a affiché un rendement négatif de 25,8 % pour l'année 2008, les régimes de retraite privés ont subi un dur coup dans le monde entier. Tel que le démontre une recherche de l'OCDE récemment publiée, les fonds de retraite de certains pays représentant deux tiers du total des actifs des caisses de retraite privées des pays de l'OCDE ont enregistré, au 31 octobre 2008, des rendements négatifs de plus de 20 %, et ce, en chiffres absolus (soit après avoir tenu compte de l'inflation). Les pertes des fonds de retraite les plus importantes ont été enregistrées dans les pays où les caisses de retraite comportaient une composition d'actif plus élevée en actions, tels les É.-U., le RU, la Belgique, le Canada et les Pays-Bas.

Le présent bulletin d'information souligne l'incidence de la crise financière sur les participants de régimes et inclut certaines réactions de législateurs ainsi que les leçons à tirer à ce jour de cette crise qui se poursuit.

## Incidence sur les participants

Avec la récente tendance à l'échelle mondiale à délaissier les régimes à prestations déterminées en faveur des régimes à cotisations déterminées, le repli du marché se fait fortement ressentir chez les participants de ces régimes de retraite à cotisations déterminées, et leurs pertes ont été fortement liées à la répartition de leurs fonds et à leur âge. Les travailleurs plus âgés dont la composition du fonds était plus élevée en actions ont le plus souffert. Dans les régimes de retraite à prestations déterminées, les principales préoccupations sont la détérioration du niveau de provisionnement du régime et les réductions de prestations possibles en cas de faillite du promoteur.

Au Canada, les participants à des régimes à cotisations déterminées font habituellement leurs propres choix de placements à l'intérieur de certains barèmes. Même si cette souplesse est appréciée par les employés, elle peut se révéler hautement risquée dans des périodes de crise, lorsqu'aucun mécanisme approprié n'est en place pour répondre au risque du marché lié à l'achat de rentes ou au transfert de fonds à la retraite. Avec les rendements négatifs importants que les fonds de pension canadiens ont enregistrés en 2008, les promoteurs de régimes de retraite à prestations déterminées subissent une grande pression en raison des augmentations importantes des cotisations patronales de provisionnement.

Par ailleurs, la position financière au bilan des entreprises (au Canada et dans d'autres pays) peut avoir connu une amélioration en 2008, puisque des pertes importantes des caisses de retraite peuvent avoir été compensées par des réductions de la valeur comptable des passifs de retraite en raison des écarts de crédit plus élevés qu'à la normale. Le fait que les obligations de certaines sociétés à dénomination AA ont perdu de la valeur au cours de la crise de crédit ne signifie pas nécessairement que de tels passifs de retraite sont véritablement moins élevés sous la base de leur juste valeur marchande, et cela masque les problèmes auxquels les promoteurs des régimes font face. Certaines sociétés recherchent des stratégies de cessation de leurs passifs de retraite, et ce, souvent au détriment des participants des régimes.

09/02/2009



**GBC**  
Consultation Avantages Sociaux

# LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE PERSPECTIVES DE RETRAITE



**Denis Plouffe,  
F.S.A., F.I.C.A.**

Montréal  
Canada  
Tél. 514 274 1964  
Cell. 514 271 6641  
Télec. 514 274 9332  
[denis.plouffe@globalbenefit.ca](mailto:denis.plouffe@globalbenefit.ca)  
[www.globalbenefit.ca](http://www.globalbenefit.ca)

## **Certaines réactions de législateurs**

Après des rendements de caisses de retraite si décevants, certains organismes de réglementation ont décidé d'accorder aux promoteurs de régimes plus de temps afin de permettre aux niveaux de provisionnement des régimes de revenir aux niveaux requis par les lois applicables. Par exemple, au Canada, le gouvernement fédéral a prolongé les périodes d'amortissement en vue de provisionner le déficit de solvabilité pour certains régimes. En plus d'augmenter la période d'amortissement, la législation proposée par le Québec offre une certaine garantie aux employés retraités en cas de faillite du promoteur du régime. Aux É.-U., le Congrès a adopté, à la fin de 2008, des modifications à la récente réforme sur les pensions, en vue d'atténuer l'impact suscité par une méthode d'évaluation des engagements plus proche de leurs valeurs marchandes. Les organismes de réglementation néerlandais considèrent pour certains régimes la possibilité de prolonger les périodes de retour aux niveaux de provisionnements ciblés par la loi lors de déficits actuariels. Il est à noter que la loi néerlandaise possède déjà une « marge intégrée » par souci de conservatisme dans le cadre des règles de provisionnement des régimes. Des politiques semblables sont considérées ou mises en place dans beaucoup d'autres pays.

Dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, les législateurs considèrent, dans certains territoires, l'introduction d'options automatiques qui prévoieraient un transfert dans des placements à plus faible risque à mesure que la date de la retraite approcherait.

Des approches plus drastiques ont été adoptées telles que la nationalisation du système de retraite privé en Argentine, en octobre 2008, en transférant les cotisations et fonds de retraite dans le système de sécurité sociale de l'État. Dans certains pays d'Europe de l'Est, il est aussi question de permettre aux participants de régimes privés de migrer vers leur système de sécurité sociale ou autre régime de l'État.

## **Certaines leçons à tirer**

En conclusion, une gouvernance plus rigoureuse des fonds de retraite se révèle nécessaire dans tous les pays, particulièrement pour les régimes de plus petite taille. Une expertise et des connaissances plus vastes sont requises au sein des commissions des pensions, incluant la nomination d'experts indépendants. Finalement, dans le contexte de la crise financière et de la croissance rapide des régimes à cotisations déterminées dans de nombreux pays, des programmes efficaces de formation financière aux employés et la divulgation de renseignements du régime sont des éléments clés d'un bon fonctionnement des systèmes de pension privés.

Pour toute question en matière de régimes de retraite à l'échelle locale ou internationale, je vous invite à communiquer avec moi. Je serai très heureux de vous venir en aide.

09/02/2009



**GBC**  
Consultation Avantages Sociaux